

Votre commune s'organise.

Et vous ?

DOCUMENT  
À CONSERVER



**DOCUMENT  
d'INFORMATION  
COMMUNAL  
sur les RISQUES MAJEURS**

édition 2018

**DICRIM  
de CARRY-LE-ROUET**





### La prévention, notre priorité !

Souvenons-nous de l'énorme feu en juillet 2015 sur la Côte Bleue, de celui de l'été 2010, des mouvements de terrains dus à la sécheresse en 2006, des inondations de 2005... L'actualité nous rappelle malheureusement trop souvent que les communes sont, à des degrés divers, exposées à certains accidents naturels ou technologiques.

Sans être alarmiste, la multiplication de ces événements nous conduit à engager une politique globale de prévention des risques naturels et industriels prévisibles.

Cette démarche, axée sur deux principes fondamentaux, l'information et la prévention, vise à sensibiliser la population sur les risques majeurs (naturels et/ou technologiques) qu'elle encourt, et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Le risque zéro n'existe pas, y compris sur la commune de Carry-le-Rouet. Il est de la responsabilité du Maire, de prendre les mesures de première urgence, pour assurer la sécurité de ses concitoyens. A ce titre, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) que vous avez en votre possession, vous permet d'obtenir l'information nécessaire afin d'avoir une attitude responsable en tout circonstance.

L'objectif de ce DCRIM est de vous présenter les différents risques naturels recensés sur le territoire de Carry-le-Rouet (inondations, mouvements de terrain, incendies...), les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les bons réflexes à adopter en situation de crise.

**Jean Montagnac  
Maire de Carry-le-Rouet  
Président du Territoire Marseille-Provence  
Vice-Président de la métropole Aix-Marseille-Provence**

# LES RISQUES MAJEURS

	<b>3</b> Les risques majeurs		<b>14</b> Le risque TMD (Transport des Matières Dangereuses)
	<b>4</b> Le risque inondation		<b>16</b> - <b>17</b> Consignes pluie-inondation Réagir en cas d'attaque terroriste
	<b>6</b> Le risque feu de forêt		<b>18</b> Comment suis-je alerté ?
	<b>8</b> Le risque mouvement de terrain		<b>19</b> Fiche consignes
	<b>10</b> Le risque sismique		<b>20</b> Sites internet et numéros utiles
	<b>12</b> Les risques climatiques		

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes

- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.

ALEA

+

ENJEUX

=

RISQUE MAJEUR





# INONDATION

## Le risque sur la commune

La commune de Carry-le-Rouet est concernée par un risque d'inondation par ruissellement urbain. Ce sont des inondations rapides provoquées par des précipitations importantes sur des surfaces imperméabilisées qui occasionnent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Il en résulte des écoulements importants et souvent rapides dans les rues. Ce risque est relativement faible et concerne le Jas Vieux, une partie de la Pastissière, du vallon de la Tuilière du centre ancien et du quartier du Rouet.

Carry-le-Rouet est également concernée par un risque de submersion marine au niveau du littoral.



## CA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

### SEPTEMBRE 2005

La commune de Carry-le-Rouet a fait l'objet de deux arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondations et coulées de boue en novembre 1994 et en septembre 2005.



© Mairie de Carry-le-Rouet

## Les Bons Réflexes

### AVANT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarrer les cuves
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

Consignes de sécurité  
**A faire**



### PENDANT

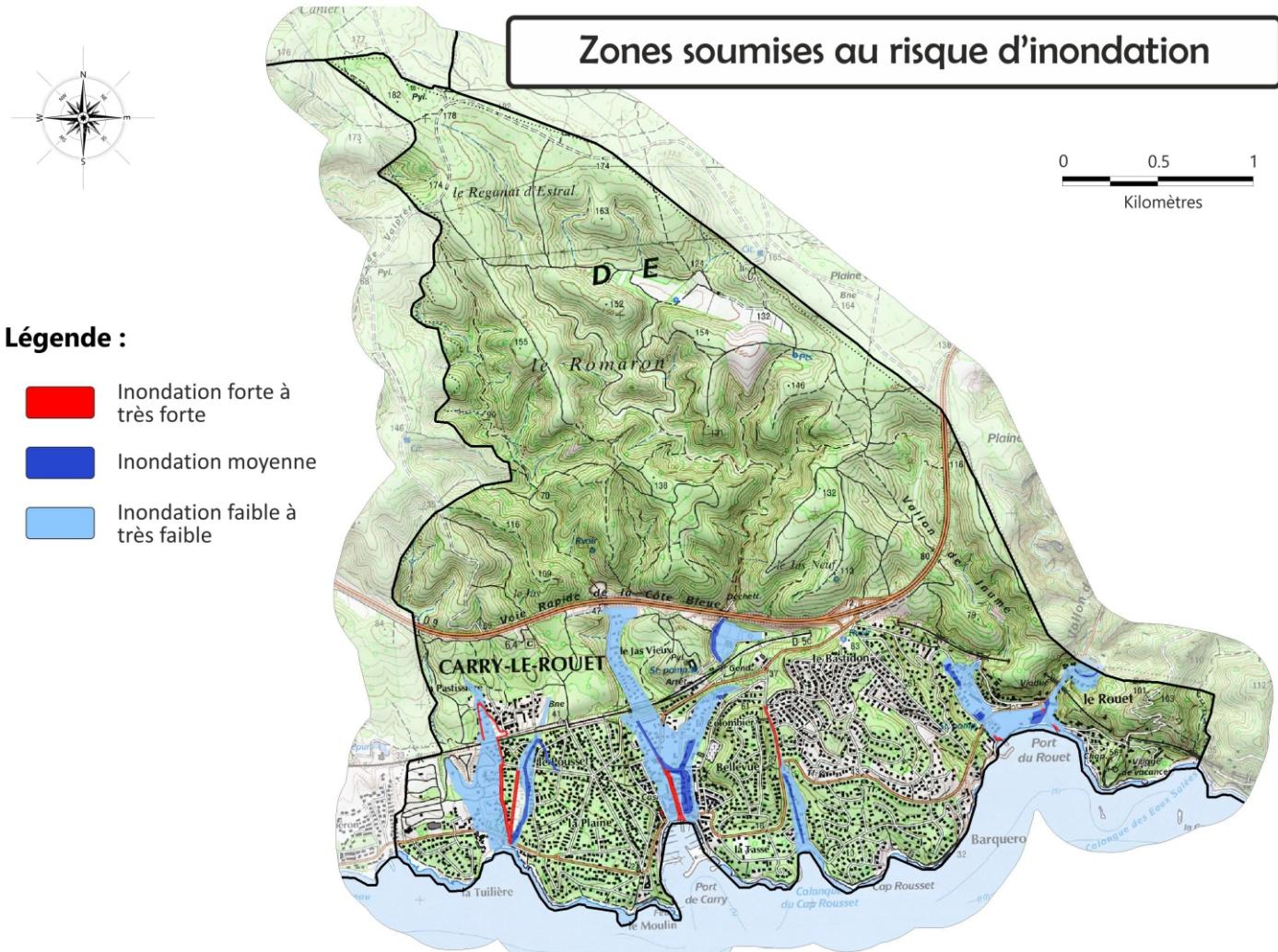
- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels
- Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied

## Mesures de gestion du risque

Le risque inondation est pris en compte dans le **plan local d'urbanisme**.

La procédure de vigilance météorologique permet aux autorités de recevoir l'alerte et de prévenir, en cas de danger, les populations et les radios locales.

En cas d'inondation majeure, le **dispositif ORSEC** (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) peut être déclenché par le préfet. Au niveau communal, le maire déclenche le plan communal de sauvegarde.



## Consignes de sécurité **A ne pas faire**

APRES

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
- Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

## Liens utiles :

Cartes de vigilance crues  
[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

Carte de vigilance météorologique  
<http://vigilance.meteofrance.com>



# FEU DE FORET

## Le risque sur la commune

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies.

Le risque feux de forêts est important sur la commune de Carry-le-Rouet, une large partie de la commune étant située dans le massif de la Côte bleue.



## CA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

### JUILLET 2016

Les derniers feux importants recensés sur la commune datent de juillet 2016.

Plus de 300 hectares de pinède et de garrigue ont été parcourus en 4 heures entre Ensuès-la-Redonne et Carry-le-Rouet.



© Mairie de Carry-le-Rouet

## Les Bons Réflexes

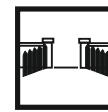
### AVANT

- Débroussailler autour de son habitation
- Nettoyer les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler

### SI VOUS ETES TÉMOIN D'UN DÉPART

- Informer les pompiers le plus vite possible
- Respirer à travers un linge humide
- Attaquer le feu si possible

Consignes de sécurité  
A faire



### DANS LA NATURE

- S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible
- Ne pas sortir de votre voiture

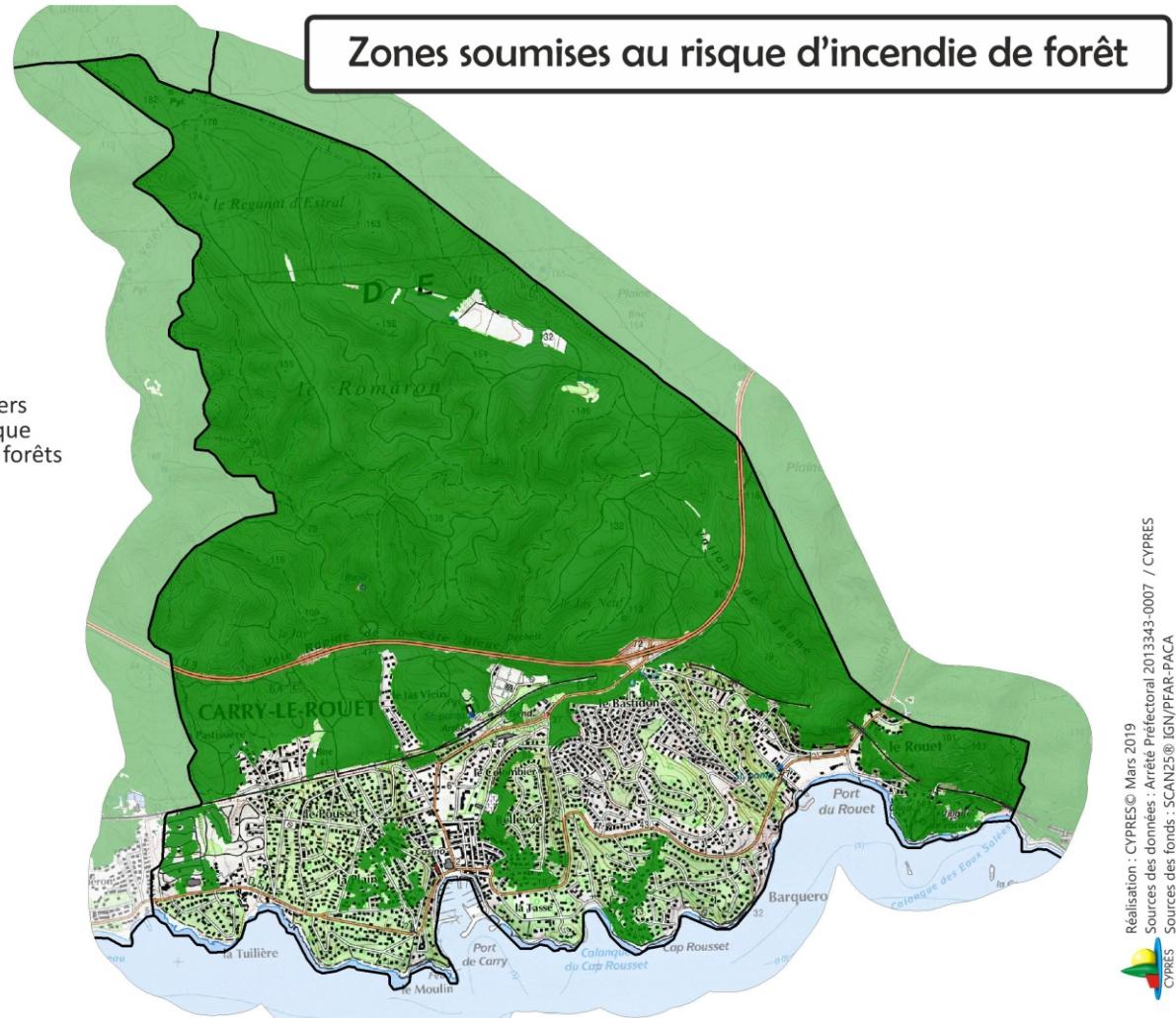
### UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occluter les aérations avec des linges humides
- Fermer le gaz et couper l'électricité

# Mesures de gestion du risque

Une information des promeneurs sur les possibilités d'accès aux massifs forestiers des Bouches-du-Rhône est réalisée pendant la période du **21 juin au 30 septembre**, avec une carte matérialisant le niveau de risque incendie par massif et accessible sur le site internet de la Préfecture.

Des aménagements de terrain en matière de défense contre l'incendie sont réalisés : pistes d'accès pompiers, pare-feux, installation de citernes d'eau accessibles aux engins terrestres, la commune assure avec vigilance le contrôle des obligations légales de débroussaillement.



## Consignes de sécurité **A ne pas faire**

APRES

- Sortir protégé
- **Eteindre les foyers résiduels** sans prendre de risques inutiles
- Inspecter son habitation et surveiller les reprises
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

## Liens utiles :

Base de données pour les incendies  
de forêts  
[www.promethee.com](http://www.promethee.com)

## Application smartphone « Prévention incendie » de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne



# MOUVEMENT DE TERRAIN

## Le risque sur la commune

La commune de Carry-le-Rouet est concernée par le risque de mouvement de terrain lié à des chutes de blocs, du retrait-gonflement des argiles et des glissements de terrain.

Des phénomènes d'érosion en zone littorale peuvent entraîner des chutes de blocs isolés ou des mouvements gravitaires de masses qui peuvent se manifester par des chutes de surplombs rocheux (calcaires en surplomb) ou par glissement (marnes).

Le secteur du Rouet est un secteur sensible aux chutes de blocs.



### Définitions

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements, la solifluxion, le fluage, le retrait-gonflement et le fauchage.

Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.



### CA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

## FEVRIER 2008

En février 2008, un éboulement rocheux s'est produit sur la commune de Carry-le-Rouet endommageant deux parcelles privées surplombant la falaise. Entre 400 et 600 mètres cubes de rochers sont tombés.



© Mairie de Carry-le-Rouet

## Les Bons Réflexes

### PENDANT

#### A l'intérieur

- Se protéger la tête avec les bras
- S'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide

#### A l'extérieur

- Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

En cas d'**Eboulement**



### APRES

- Fermer le gaz et l'électricité
- Evacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

# Mesures de gestion du risque

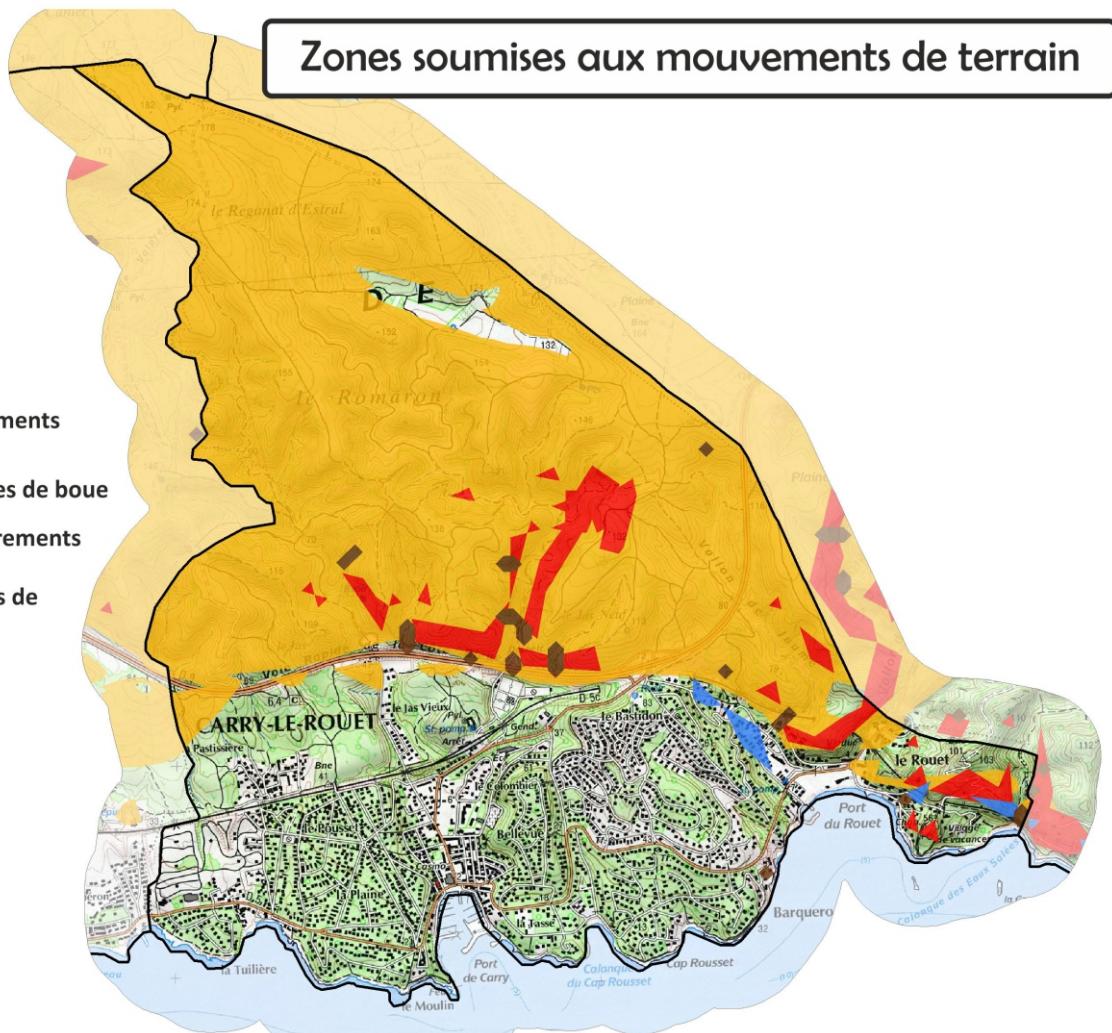
Il est très difficile, autant pour des raisons techniques que financières, de suivre en permanence l'évolution des mouvements de terrain et de disposer de système d'alerte.

Une étude de caractérisation des risques liés aux chutes de masses rocheuses a été réalisée et annexée au plan local d'urbanisme.

## Zones soumises aux mouvements de terrain

### Légende :

- Risque de glissements de terrain
- Risque de coulées de boue
- Risque d'effondrements de terrain
- Risque de chutes de blocs



Réalisation : CYPRÉS © Mars 2019  
Sources des données : Susceptibilité du sol aux mouvements de terrain (BRGM 2016)  
Sources des fonds : SCAN25 © IGN/PFAR-PACA  
Sources des fonds : SCAN25 © IGN/PFAR-PACA



En cas  
d'Effondrement



CONSIGNES

### A L'INTERIEUR

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas utiliser l'ascenseur

### A L'EXTERIEUR

- Eloignez-vous de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

### Liens utiles :

Base de données nationale sur les mouvements de terrain  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)



# SEISME

## Le risque sur la commune

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'un séisme (décret 2010-1254 et 2010-1255).

La commune est située en zone de sismicité 3.



# CA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

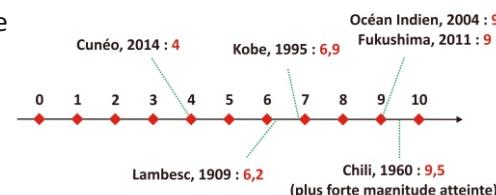
11 JUIN 1909

Un séisme de magnitude 6.2 sur l'échelle de Richter a entraîné d'importants dégâts dans les environs de Lambesc. Il a été ressenti de Gênes (Italie) à Perpignan.

Le bilan fut de 46 morts et 256 blessés pour un coût matériel de reconstruction de 2.2 milliards de francs de l'époque.

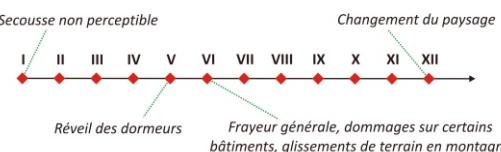


**Magnitude** - Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.



**Intensité** - Echelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement.

Echelle arithmétique  
MSK à 12 degrés.



# Les Bons Réflexes

## PENDANT

- **S'abriter** sous une table solide ou dans l'encadrement d'une porte
- **S'éloigner des fenêtres**
- **Ne pas allumer de flamme**
- **Ne pas utiliser l'ascenseur**

## Consignes de sécurité **A faire**



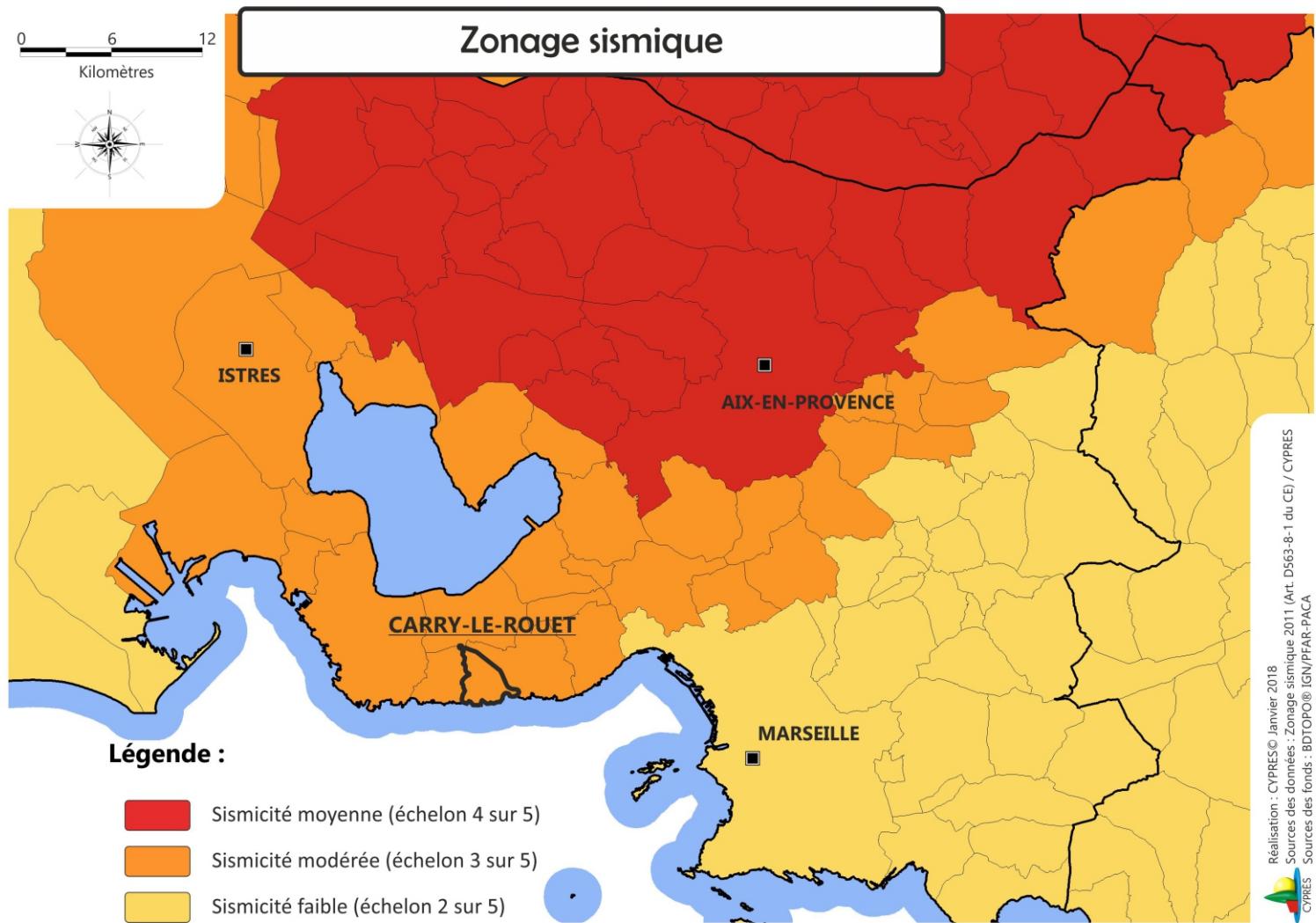
## APRES LA PREMIERE SECOUSSSE

- **Se méfier des répliques**
- **Couper le gaz et l'électricité**
- **Evacuer le bâtiment par les escaliers**
- **S'éloigner des constructions**, se diriger vers un endroit dégagé en prenant garde aux chutes d'objets

# Mesures de gestion du risque

Des normes parasismiques et un zonage sismique de la région imposent l'application de règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.



Consignes de sécurité  
**A ne pas faire**

## APRES

- Ne pas rentrer dans les bâtiments
- En cas d'ensevelissement, se manifester en tapant contre les parois
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais.

## Liens utiles :

Bureau Central Sismologique Français  
[www.franceseisme.fr](http://www.franceseisme.fr)

Réseau National de surveillance sismique  
<http://renass.unistra.fr/>

Plan séisme  
[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)



# CLIMATIQUE

## Le risque sur la commune

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, certaines personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...



© Mairie de Carry-le-Rouet



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

#### CANICULE 2017

Des événements de fortes chaleurs sont fréquents sur la région : 39,2°C au mois de août.

#### NEIGE 2018

Le 21 février 2018, des chutes de neige importantes sont tombées sur la Côte Bleue entraînant de gros problème de circulation.

#### TEMPÊTE 2018

Le 23 novembre 2018, une tempête a touchée la ville de Sausset-les-Pins. Des arbres de 20 mètres ont été arrachés. Deux TER circulant sur l'axe Marseille-Miramas ont dû être évacués et la cinquantaine de personne à bord a été transportée en bus ou en taxi.

## Les Bons Réflexes

### NEIGE ou VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

### CANICULE

- Limiter les déplacements
- En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air. Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
- Avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
- Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire...

# Mesures de gestion du risque

La **carte de vigilance météorologique**, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h00 et 16h00, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relaient l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

**NIVEAU VERT** : pas de phénomène particulier

**NIVEAU JAUNE** : phénomène habituel dans le département mais occasionnellement dangereux

**NIVEAU ORANGE** : phénomène dangereux

**NIVEAU ROUGE** : phénomène dangereux et d'intensité exceptionnelle

Des **mesures spécifiques de protection** peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique « grand froid », canicule...

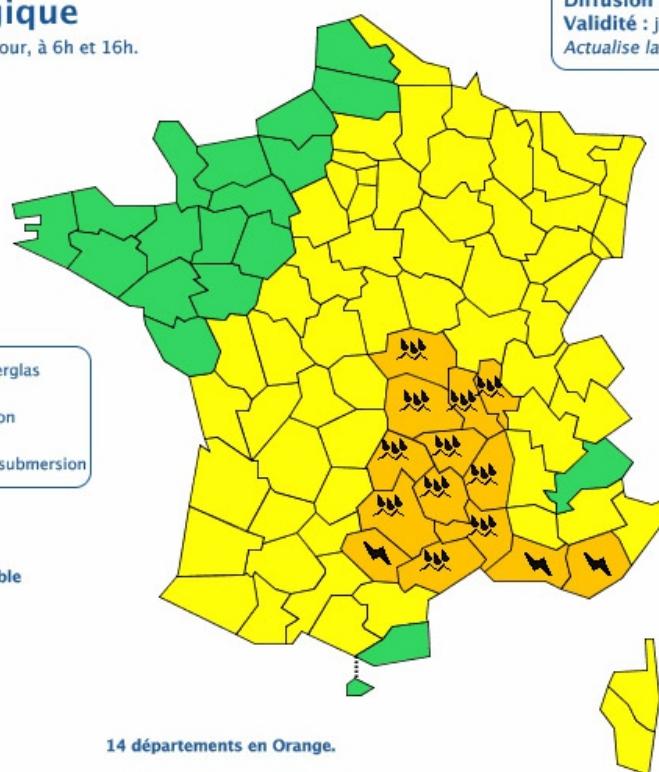
## Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.**



Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du **Ministère du Développement durable**



 **METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance

**Diffusion** : le samedi 12 septembre 2015 à 12h20  
**Validité** : jusqu'au dimanche 13 septembre 2015 à 06h00  
Actualise la carte du samedi 12 septembre 2015 à 10h15

Consultez le [bulletin national](#)

Un épisode pluvio-orageux actif affecte le Massif central et le Languedoc. Les orages violents se déplacent la nuit prochaine vers le Var et les BdR. Des crues importantes sont probables dans l'Hérault et le Gard.

Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

**Conseils des pouvoirs publics :**  
Orages/Orange – Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisir. – Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Précipitations/Orange – Evitez les abords des cours d'eau. – Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées. Crues/Orange – Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. – Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.

Copyright Météo-France

## ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Signaler sans attendre les départs de feux aux pompiers

## GRAND FROID

- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides
- Assurer la ventilation des habitations une fois par jour
- Signaler au « 115 » les personnes en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

## TEMPÊTE

### AVANT

- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets

### PENDANT

- Ne sortir en aucun cas

- Débrancher les appareils électriques

### APRÈS

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux ...)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre



# TMD

## TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

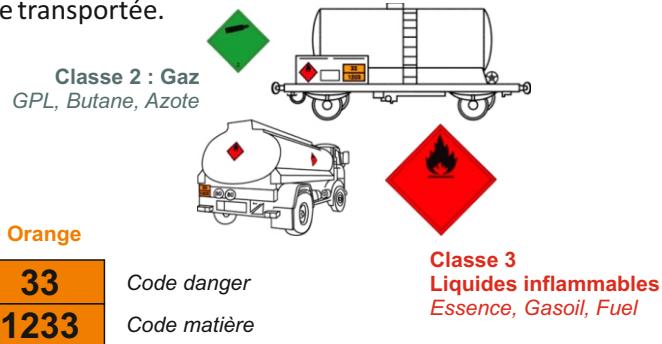
### Le risque sur la commune

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Le TMD génère un risque directement lié à la dangerosité des produits (inflammable, toxique, explosif ou radioactif).

La commune de Carry-le-Rouet est concernée par le transport de matières dangereuses (TMD) par voie routière avec la D9, par voie ferrée, par voie maritime et par canalisation enterrée.

#### **i** Reconnaître les véhicules TMD

Les véhicules TMD comportent des panneaux indiquant la nature du risque. Un panneau orange permet d'identifier la matière transportée.



#### CA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

### NOVEMBRE 2013

A Gignac-la-Nerthe, une entreprise de travaux publics qui intervenait sur la voirie a endommagé une canalisation de gaz naturel. Cela a provoqué une fuite.

GrDF s'est rendu sur place afin d'évaluer les dégâts, les pompiers ont établi un périmètre de sécurité.



Mairie de Carry-le-Rouet

### Les Bons Réflexes

#### SI VOUS ETES TÉMOIN DE L'ACCIDENT

- **Donner l'alerte** aux pompiers, à la police ou gendarmerie en précisant :

- le lieu exact
- le moyen de transport
- la nature du sinistre

Consignes de sécurité  
**A faire**



#### EN CAS DE FUITE DE PRODUIT

- **Rejoindre le bâtiment** le plus proche et se mettre à l'abri
- **Ne pas toucher** ou entrer en contact avec le produit, ne pas fumer
- **Quitter la zone de l'accident** : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique

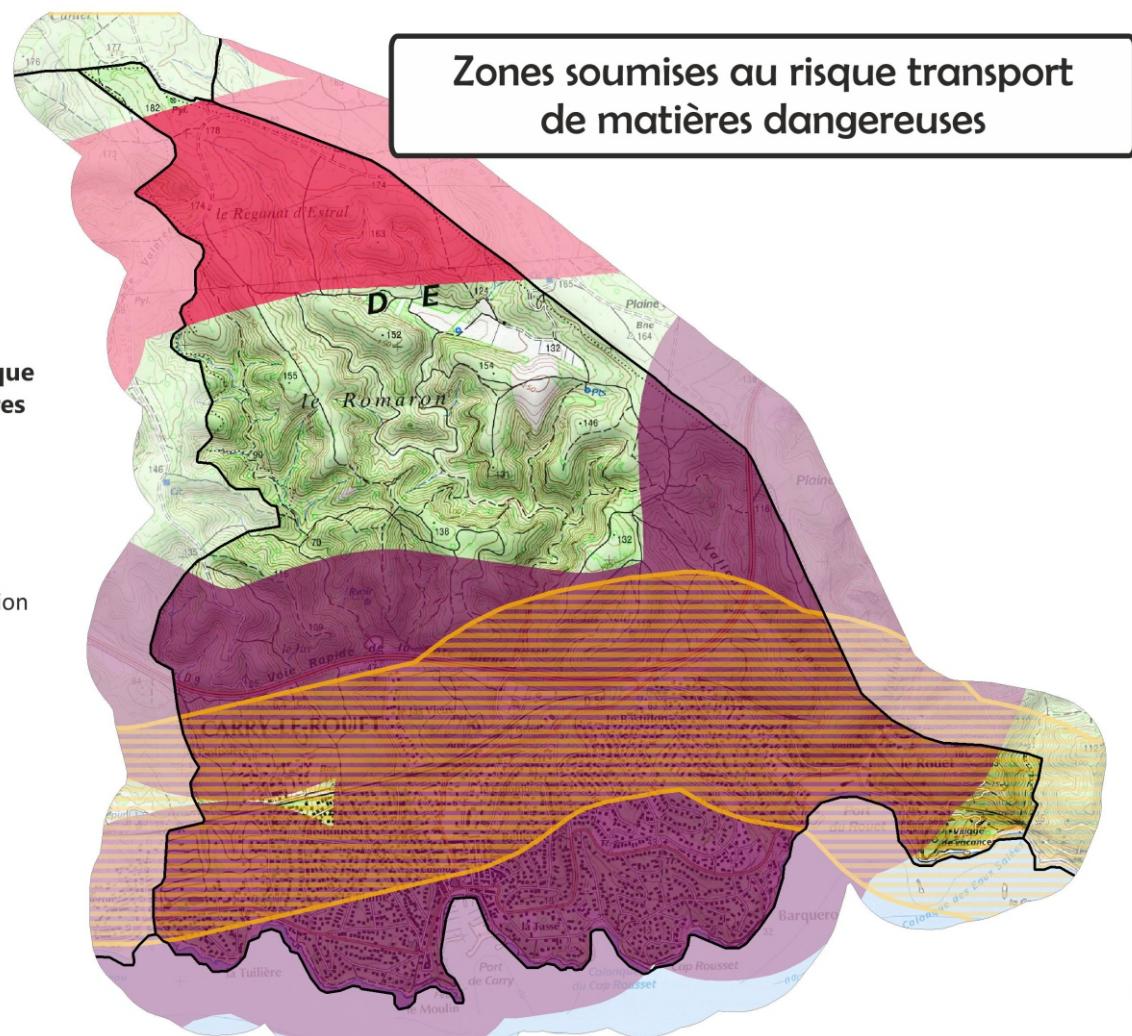
# Mesures de gestion du risque

La **réglementation internationale** impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques.

Contrôles techniques des véhicules de transports de matière dangereuses par route.

Le préfet le maire peuvent mettre en place des restrictions de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux ainsi que des axes de circulation obligatoires au niveau local.

En cas d'événement, la **protection des populations** s'effectue par application du dispositif ORSEC, activé par le préfet, qui intègre des dispositions spécifiques telles que le Plan de Secours Spécialisé TMD.



Réalisation : CYPRES©Mars 2019  
Sources des données : BUCARTO® IGN / CANAFB / CYPRES  
Sources des fonds : SCAN25® IGN/PAR-PACA



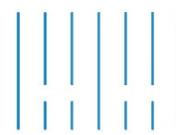
Consignes de sécurité  
**A ne pas faire**

## APRES L'ALERTE

- **Aérer le local** de mise à l'abri
- **Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique et en cas d'irritation :**
  - Se doucher
  - Changer de vêtements
  - Se présenter à un médecin

## Liens utiles :

Bureau d'analyses des Risques et Pollutions industrielles (BARPI)  
Base de données d'Analyse Recherche et Information sur les accidents (ARIA)  
[www.aria.developpement-durable.gouv.fr](http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr)



# PLUIE-INONDATION

## LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses



**JE M'INFORME**  
et je reste à l'écoute  
des consignes des autorités  
dans les médias et sur les  
réseaux sociaux en suivant  
les comptes officiels



**JE NE PREND PAS  
MA VOITURE  
ET JE REPORTE  
MES DÉPLACEMENTS**



**JE ME SOUCIE DES  
PERSONNES PROCHES,**  
de mes voisins et des  
personnes vulnérables



**JE M'ÉLOIGNE  
DES COURS D'EAU**  
et je ne stationne pas sur  
les berges ou sur les ponts



**JE NE SORS PAS**  
Je m'abrite dans un bâtiment  
et surtout pas sous un arbre  
pour éviter un risque de foudre



**JE NE DESCENDS PAS  
DANS LES SOUS-SOLS  
ET JE ME RÉFUGIE  
EN HAUTEUR, EN ÉTAGE**



**ROUTE INONDÉE**  
**JE NE M'ENGAGE NI  
EN VOITURE NI À PIED**  
Pont submersible, gué, passage  
souterrain... Moins de 30 cm d'eau  
suffisent pour emporter une voiture



**JE NE VAIS PAS  
CHERCHER MES  
ENFANTS À L'ÉCOLE,**  
ils sont en sécurité

### JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux  
d'intensité exceptionnelle

### J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies,  
briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau  
potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds,  
double des clés, copie des papiers d'identité, trousse  
de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone  
portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

### JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie  
**112** ou **18** Pompiers  
**15** SAMU  
**17** Gendarmerie, Police



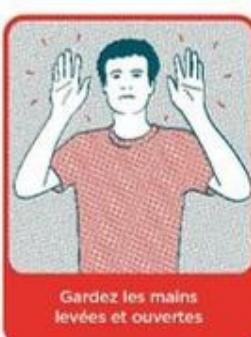
# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

## 1/ S'ÉCHAPPER ➤ si c'est impossible ➤ 2/ SE CACHER



## 3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



## VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
  - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes **@Place\_Beauvau** et **@gouvernementfr**

# COMMENT SUIS-JE ALERTE ?

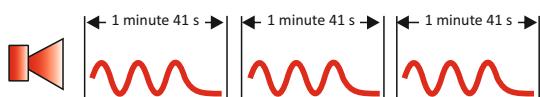
En cas d'évènement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité du maire. Différents moyens existent sur votre commune pour vous prévenir :

## Moyens d'alerte :



### 2 Sirènes

Un son montant et descendant de **3 fois 1 minute 41s** séparées par un court silence.



### Ensemble mobile d'alerte



### Porte à porte

## Principales sources d'information :

### Radio

France Bleu Provence 103.6



### Internet

- Page internet communale : [www.mairie-carrylerouet.fr](http://www.mairie-carrylerouet.fr)
- Page internet de la Préfecture : [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr)
- Vigilance Météofrance : [www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com)
- Vigilance crues : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)
- Observatoire régional des risques majeurs : [observatoire-regional-risques-paca.fr/](http://observatoire-regional-risques-paca.fr/)

ORSEC PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ (PFMS)

## Vous pouvez anticiper :

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, à minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis immédiatement.

### Composition du kit de sûreté



Dans un sac facilement accessible, prévoir :

- Votre DICRIM (ce document)
- Un sifflet, une lampe-torche, un tissu ou panneau « SOS »
- Gilets fluorescents, radio à piles
- De l'eau, des aliments non périssables, couteau multifonctions
- Vos médicaments habituels
- La photocopie des papiers personnels et papiers d'assurance

### Plan Familial de Mise en Sûreté

La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe évidemment aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit y participer.

Le temps d'alerte avant la survenue d'un événement majeur est généralement court, si ce n'est inexistant, aussi pour être efficace le moment venu il est nécessaire d'avoir un minimum de préparation.

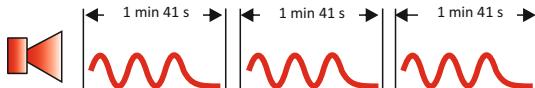
L'élaboration d'un Plan Familial de Mise en Sûreté permet à la famille de se préparer à réagir face à une période de crise de durée plus ou moins longue, d'éviter de se mettre en danger et de limiter les dégâts sur ses biens.



## •)) ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

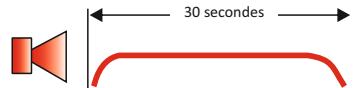
### DÉBUT D'ALERTE

Un son montant et descendant  
**3 fois 1 minute 41s** séparées par un court silence



### FIN D'ALERTE

Un son continu de **30 secondes**



## •)) AUTRES MOYENS D'ALERTE



Ensemble  
mobile  
d'alerte



Porte à  
porte

## METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école. Elle dispose d'une organisation pour les protéger



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours.



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités.

## VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES

### feu de forêt



fermez volets, portes et fenêtres calfeutrez avec des linges mouillés



### séisme



abritez-vous sous un meuble solide



### mouvement de terrain



éloignez-vous de la zone dangereuse



### transport de matières dangereuses



éloignez-vous de la zone dangereuse



### inondation



montez à pied dans les étages



Ecoutez les consignes générales

N° Vert **0 800 427 366**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

# Sites internet Numéros utiles

## Sites internet

- > Site internet de la Ville de Carry-le-Rouet : [www.mairie-carrylerouet.fr](http://www.mairie-carrylerouet.fr)
- > Site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr)
- > Site internet de Météo France : <http://france.meteofrance.com>
- > Portail de la prévention des risques majeurs : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)
- > Centre d'information pour la prévention des Risques Majeurs : [www.cypres.org](http://www.cypres.org)
- > Observatoire régional des risques majeurs : <http://observatoire-regional-risques-paca.fr>



## Contacts utiles

Mairie de Carry-le-Rouet	<b>04.42.13.25.07</b>
Préfecture de Département	<b>04.84.35.40.00</b>
Pompiers	<b>18 ou 112 (depuis un portable)</b>
SAMU	<b>15</b>
Police	<b>17</b>
Météo-France	<b>05.67.22.95.00</b> <a href="http://france.meteofrance.com">http://france.meteofrance.com</a>



**VILLE DE CARRY-LE-ROUET**  
Montée des Moulins  
13620 CARRY-LE-ROUET  
[www.mairie-carrylerouet.fr](http://www.mairie-carrylerouet.fr)



Document réalisé avec la participation du Cyprès